

Entre autres raisons de prendre des précautions spéciales à bord des navires qui sont en service l'été seulement, il y a le fait que les équipages n'y sont employés qu'une partie de l'année. Je ne prétends pas que chaque membre d'équipage n'a pas convenablement rempli son devoir. Toutefois, à bord des navires en service seulement pendant les quelques mois d'été, il semblerait bon d'exercer une surveillance spéciale, afin de bien renseigner tous les membres de l'équipage sur les mesures de sécurité qui s'imposent et sur le traitement des voyageurs.

Je ne crois pas que mes observations aient outrepassé les bornes imposées par le fait qu'un de nos plus éminents juristes enquête sur le sinistre.

Il est normal que le discours du trône n'offre à peu près rien de neuf. L'explication c'est que, même si nous sommes un nouveau Parlement, la présente session a lieu uniquement parce que la Chambre n'avait pas terminé ses travaux au moment de la dissolution. Les déclarations que renferme le discours du trône recevront, à quelques exceptions près, l'appui de la plupart des députés, perspective agréable mais plutôt rare. Les nouvelles mesures y sont traitées d'une manière tellement brève et générale qu'il vaut mieux en retarder la discussion jusqu'à la présentation, par le Gouvernement, de projets de loi exposant nettement ses intentions. Cela est vrai surtout du paragraphe où il est question de la marche à suivre pour modifier la constitution. Je suis persuadé que tous les députés appuieront chaleureusement la proposition tendant à consulter les gouvernements provinciaux quant à la façon de procéder en vue de modifier notre constitution. Nous avons lieu de croire, cependant, que ces consultations ne porteront que sur les aspects intéressant des domaines restreints de la compétence provinciale. J'espère bien qu'on consultera les gouvernements provinciaux avant de formuler aucune proposition visant à régler la marche à suivre pour modifier la constitution du Canada.

La constitution est nécessairement une et indivisible. Dans bien des cas, la ligne de démarcation entre la compétence nationale et la compétence provinciale est assez imprécise, ce qui est parfaitement naturel, étant donné que notre constitution a été rédigée à une époque où maintes activités importantes de notre pays n'existaient pas encore. C'est pour cette raison que de nombreux appels au Conseil privé avaient pour but de préciser si une question particulière relevait de la compétence nationale ou provinciale. Cela étant, je prie instamment le Gouvernement de ne pas tenter de tracer une distinction entre la compétence nationale et provinciale dans les

domaines imprécisés ni même, de fait, de prendre aucune mesure qui eût pour effet de modifier notre constitution sans au préalable consulter les gouvernements provinciaux et connaître leurs vues. Dans un régime fédératif les modalités d'amendement de la constitution, et les précisions qu'il y a lieu d'apporter de temps à autre en ce qui concerne l'élargissement des responsabilités de tous les gouvernements, sont de la plus haute importance. Il ne s'agit pas tellement de savoir à qui revient ici l'autorité ou la compétence, mais comment on peut le mieux atteindre ce résultat. Au Canada il importe surtout que l'accord soit réalisé en matière de procédure à cause des circonstances particulières qui ont présidé à l'union des provinces en vue de former une nation.

Nous ne disposons pas en ce moment de tous les détails, et, par conséquent, il vaudra mieux revenir sur cette question au moment où ces mesures législatives nous seront présentées, mais encore une fois je rappelle au Gouvernement à quel point il importe de consulter les gouvernements provinciaux avant que le Parlement prenne des décisions qui auraient pour effet de modifier les fondements de notre constitution. Jamais il n'a tant fallu éviter tout risque de malentendu en ce qui concerne les questions de cet ordre; c'est l'avenir du pays qui l'exige.

Le discours du trône mentionne une question qui est d'une suprême importance. On y trouve quelques mots sur la situation monétaire. Le vrai problème c'est, évidemment, le commerce mondial et la nécessité de trouver une façon satisfaisante d'utiliser les diverses monnaies nationales aux fins de ce commerce.

A bien des égards, la semaine qui vient de se terminer a été la plus mouvementée que nous ayons connue depuis la fin de la guerre. Il y a aujourd'hui une semaine que se terminait à Washington la conférence entre les ministres des Affaires étrangères et les ministres des Finances du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis. De mardi à vendredi les représentants de 48 pays membres ont assisté à des réunions de la Banque internationale et du Fonds monétaire. Bien que maintes questions y aient été étudiées, il est évident qu'on y a surtout traité des moyens de remédier à la pénurie de dollars. Samedi, les ministres des Affaires étrangères de douze pays signataires du Pacte de l'Atlantique ont pris des mesures en vue d'organiser le Conseil du Pacte de l'Atlantique. Hier la Grande-Bretagne annonçait sa décision courageuse mais généralement inattendue de dévaloriser la livre de \$4.03 à \$2.80 aux fins du commerce international. Tous ces événements se rattachaient directement et avaient des réper-